

# MOBILITÉS DES DÉCALAGES ENTRE GRADE ET AFFECTATION

LE 19 SEPTEMBRE 2023 A EU LIEU UN ÉCHANGE EN GROUPE DE TRAVAIL SUR LE DÉROULEMENT DE LA CAMPAGNE DE MOBILITÉ DES AGENTS DE L'INSEE. LA CFDT RAPPELLE L'IMPORTANCE DE L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL DES AGENTS DANS LEUR CARRIÈRE. POUR ELLE, TROP D'AFFECTATIONS D'AGENTS SUR POSTE DE NIVEAU SUPÉRIEUR SONT PRONONCÉES ALORS QU'IL Y A TROP PEU, VOIRE PAS DE RECONNAISSANCE PAR AILLEURS.

COMPTE-RENDU  
DE GROUPE DE  
TRAVAIL,  
SEPTEMBRE 2023

La Division Mobilités et Encadrement (DME) fait le choix cette année de changer le parcours d'accompagnement des agents. Elle replace la Direction régionale ou le département au cœur de celui-ci. C'est maintenant le premier interlocuteur pour la mobilité avec les conseillers en parcours professionnels (CPP).

La DME se concentre maintenant sur les entretiens avec les différents services RRH, CPP, chefs de centres qui ont la responsabilité de prendre en main l'accompagnement des agents pour trouver LE poste qui leur convient dans une démarche plus générale de construction de carrière.

La CFDT conçoit que la DME ne soit pas dimensionnée pour l'accompagnement de l'ensemble des agents. Elle déplore cependant qu'il n'y ait pas de dispositif national prévu pour les agents de catégorie A afin de les accompagner avec un regard extérieur dans la construction de leur carrière. La CFDT juge cela nécessaire pour aider ceux qui, parfois, s'auto-censurent à prendre du recul sur leur parcours.

## APPLICATION DES LDG MOBILITÉ

La procédure de recours suite à la mobilité n'a pas été précisée lors de la campagne.

Pour la CFDT, les agents doivent pouvoir **connaître les procédures** pour faire appliquer leurs droits.

Afin de s'assurer que les priorités légales données lors des mobilités soient respectées, la CFDT demande de **disposer du nombre de demandes correspondant à des priorités légales**.

Elle restera vigilante sur le respect de ces priorités légales.

La Direction prend note et reviendra vers les syndicats avec des données et analyses complémentaires.



## LES PRÉCISIONS DES LIGNES DIRECTRICES DE GESTIONS

Les priorités légales sont appliquées sous réserve que le profil du candidat soit compatible avec le poste demandé. Ces priorités énoncées dans les articles [62bis puis 60 de la loi du 11 janvier 1984](#) concernent :

- Le fonctionnaire dont l'emploi est supprimé dans le cadre d'une restructuration de service. Cette priorité prime sur les suivantes
- Le fonctionnaire séparé de son conjoint ou du partenaire avec lequel il est lié par un pacte civil de solidarité pour des raisons professionnelles
- Le fonctionnaire en situation de handicap
- Le fonctionnaire qui exerce ses fonctions dans un quartier urbain où se posent des problèmes sociaux et de sécurité particulièrement difficiles
- Le fonctionnaire qui justifie du centre de ses intérêts matériels et moraux dans une des collectivités régies par les articles 73 et 74 de la Constitution ou en Nouvelle-Calédonie
- Le fonctionnaire, y compris relevant d'une autre administration, dont l'emploi est supprimé et qui ne peut être réaffecté sur un emploi correspondant à son grade dans son service.

## CAMPAGNE DES CADRES A

La Direction constate un problème d'attractivité de certains postes dans campagne de mobilité : 12,5 % des postes n'ont pas eu de candidats en début de campagne tandis que d'autres enregistrent plus d'une dizaine. Beaucoup de postes de catégorie A ont été ouverts à cette campagne dans laquelle on compte moins de candidats que de postes disponibles. De nombreux agents postulent également en dehors de l'Insee et ont d'autres projets professionnels.

La CFDT demande une analyse plus poussée de ce phénomène. Pour elle, le manque d'attractivité de certains postes est souvent lié à des questions de progression de carrière et aux possibilités de promotions que n'offrent pas certains postes.

89 % des affectations sont prononcées suite à la première note d'affectation. Le reste des affectations s'est fait via des notes complémentaires. Une analyse plus profonde sera menée une fois que la campagne sera entièrement clôturée.

La CFDT déplore la **démultiplication des notes d'affectation** (5 notes complémentaires). La campagne de mobilité a été ramenée à un tour pour éviter d'affecter les agents trop tardivement, ce à quoi elle était favorable.

La CFDT est consciente de la difficulté d'affecter tout le monde dès la fin de ce tour unique. Le nombre d'agents en attente d'affectation suite à la première note reste trop élevé.

La CFDT demande que les agents concernés et en mobilité obligatoire soient systématiquement **contactés** pour être rassurés et informés des suites à donner (nouveaux entretiens, ajout de postes sur la liste, etc.).

La Direction se dit satisfaite du mécanisme de campagne à un tour. Elle ne peut éviter les notes complémentaires du fait de paramètres parfois manquants et ajoute ne pas avoir de meilleure solution à proposer.

## CAMPAGNE DES CADRES B ET C

La campagne de mobilité des B et C s'est ouverte tout récemment. Un webinaire de présentation sera fait par la DME.

Le bilan présenté par la Direction sur la campagne des B et C était plus léger que dans les années passées, limitant les possibilités d'analyse sur cette campagne. Il n'y a pas d'information sur les demandes correspondant à des priorités légales, ni sur l'adéquation niveau du poste/niveau de l'agent, ni sur l'ancienneté moyenne de la demande, et ni sur le nombre de postes vacants...

La CFDT déplore ce manque et espère que des données plus complètes ainsi qu'une analyse seront faites par la Direction.

### POUR ALLER PLUS LOIN

Retrouvez les documents du groupe de travail du CSA sur l'[intranet](#)

## DIFFUSION DES POSTES VACANTS

(APRÈS LA CAMPAGNE SUR LE SITE DE LA FONCTION PUBLIQUE)

La CFDT demande une note nationale – ou à défaut une diffusion visible nationalement – des postes non pourvus dans la campagne des B et C, à l'image de celle conduite pour les A, avant leur diffusion sur le site "Choisir la Fonction Publique" (anciennement Place de l'Emploi Public).

Pour les postes non pourvus qui sont offerts sur le site de la Fonction publique, les agents Insee sont prioritaires par rapport aux candidats extérieurs. L'accord de la hiérarchie est cependant demandé et leur profil doit correspondre. L'accord de la hiérarchie a déjà été obtenu implicitement pour ceux qui avaient ouvert leur poste dans la campagne, les autres doivent l'obtenir explicitement.

## INADÉQUATION ENTRE LE POSTE OCCUPÉ ET LE GRADE

73 % des postes pourvus de niveau administrateur le sont par des agents de niveau attaché principal ou hors-classe. 19 % des postes pourvus de niveau attaché le sont par des contrôleurs principaux.

Pour la CFDT, cela pose problème pour la **reconnaissance du travail des agents** : Il n'est pas possible de promouvoir tous les agents compétents sur un poste supérieur, mais l'obtention d'un poste de niveau supérieur ne doit pas être obligatoire pour pouvoir prétendre à une promotion. S'il manque des administrateurs ou des attachés, la CFDT souhaite que la Direction de l'Insee prenne la main pour en recruter rapidement. Un certain nombre de postes doit pouvoir être redéfini sur un niveau d'attaché confirmé.

La Direction n'a pas fourni d'informations sur le nombre d'agents C affectés sur des postes B.

La CFDT fait remarquer que les agents de catégories B et C sur des postes de niveau supérieur n'ont par ailleurs aucune compensation financière, le Rifseep ne le prévoyant pas. À cette occasion, elle rappelle sa demande de révision du Rifseep.

La Direction reconnaît qu'un travail de fond est à mener sur le niveau des postes. Celui-ci doit se faire en lien étroit avec le DAF qui examine chaque changement de niveau de poste et en vérifie l'adéquation avec le schéma d'emploi. Ce n'est pas à l'ordre du jour pour le moment.

La CFDT demande qu'en prévision du GT sur le Rapport Social Unique, la Direction fournisse une analyse détaillée sur le niveau des agents et le niveau du poste occupé, au niveau national, par genre et par établissement.

### PROCHAINES RÉUNIONS

GT du 03/10 : Impact de la sortie de SAS, Mise en oeuvre de la transformation vers le DevOps

GT du 17/10 : Protection sociale complémentaire, Réorganisation des sites tourisme, Sirene 4 et Guichet unique